



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3

RAPPORT ANNUEL au 31 mars 2022

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	10
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	13
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	14
e) Loi Energie Climat	28
2. Engagements de gouvernance et compliance	30
3. Frais et Fiscalité	49
4. Certification du Commissaire aux comptes	50
5. Comptes de l'exercice	55



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Conjoncture annuelle :

La croissance mondiale a poursuivi son fort rebond après le choc lié à la crise du Covid-19, avant d'être fragilisée par l'éclatement de la guerre en Ukraine et la forte accélération de l'inflation. La croissance s'est révélée plus forte que prévu en 2021 en raison de l'amélioration de la situation sanitaire permise par la vaste campagne de vaccination dans les pays développés, le maintien de politiques budgétaires très expansionnistes mais plus ciblées et des politiques monétaires très accommodantes. Durant le 1er trimestre 2022, le conflit en Ukraine a suscité des craintes sur l'économie globale et plus particulièrement sur celle de la zone Euro compte tenu de sa forte dépendance à l'énergie russe.

L'année a également été marquée par une forte accélération de l'inflation. L'offre n'a pas pu s'adapter aussi rapidement au net rebond de la demande consécutif à la réouverture des économies, d'autant plus que cela est intervenu alors que les stocks étaient à un bas niveau. Les tensions se sont en outre significativement accentuées suite à la guerre en Ukraine. La Russie étant un acteur de 1er plan en matière d'énergies fossiles, de céréales (avec l'Ukraine pour celles-ci) et de métaux, le conflit a eu pour conséquence d'exacerber les tensions sur les prix de l'énergie, des matières premières et de l'alimentation. Cela a par ailleurs généré des difficultés d'approvisionnement, impactant l'activité de certains secteurs (automobile notamment). Ces perturbations se sont en outre accentuées suite à l'adoption de mesures de confinement strictes dans de grandes villes chinoises afin de tenter d'enrayer la forte résurgence de l'épidémie.

L'accélération beaucoup plus forte que prévu de l'inflation et le risque d'anticipations d'inflation durablement élevées ont conduit les banques centrales à opérer un revirement majeur de leur politique monétaire. Celles-ci ont mis fin à leurs achats d'actifs financiers, ou signalé bientôt y mettre un terme pour la BCE, et préparé les marchés à des hausses de taux directeurs. La Banque d'Angleterre a ainsi commencé à relever ses taux en décembre, la Réserve Fédérale en mars 2022 et la BCE a laissé présager d'un relèvement de ses taux avant la fin de l'année 2022.

La nette hausse des anticipations d'inflation et la perspective d'un resserrement des politiques monétaires plus rapide et plus important que prévu, afin de la juguler, ont généré de fortes tensions sur les marchés obligataires. Les marchés actions se sont pour leur part inscrits en hausse sur les trois premiers trimestres de l'année écoulée, portés notamment par la progression des bénéfices des entreprises, avant d'être affectés par les craintes liées à la forte accélération de l'inflation, au resserrement des politiques monétaires puis à l'éclatement du conflit en Ukraine.

Environnement macro-économique :

Aux Etats-Unis, les mesures très volontaristes prises par le gouvernement ont permis à l'économie de dépasser, dès le 2ème trimestre 2021, le niveau de PIB qui prévalait avant l'épidémie de Covid-19. Les Etats-Unis ont bénéficié d'un nouveau plan de relance d'un montant de 900 milliards de \$, signé en décembre 2020 par Donald Trump, visant à venir en aide aux ménages, aux chômeurs et aux entreprises fragilisées par la crise du Covid-19. Le 11 mars 2021, le nouveau président, Joe Biden, a ratifié un plan de relance d'un montant de 1 900 Mrds de \$ (9% du PIB) axé sur la classe moyenne comprenant notamment le versement de chèques de 1 400 \$ par personne pour les ménages gagnant moins de 75 000 \$ par an.



1. Rapport de Gestion

Cela s'est traduit par une forte accélération de la consommation des ménages permettant une nette amélioration du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs avec la levée des mesures de restriction. Des pénuries de main d'œuvre et des tensions salariales sont apparues dans certains secteurs. En mars 2022, le taux de chômage est ainsi revenu sur des niveaux proches des plus bas historiques d'avant crise, à 3.6%, et les salaires se sont accélérés à 5.6% sur un an.

Joe Biden a également annoncé, le 31 mars 2021, un plan sur les infrastructures d'un montant de 2 200 Mrds de \$ et, le 28 avril, un plan pour les familles, d'un montant de 1 800 Mrds de \$. Face aux réticences des républicains, le plan d'infrastructures ne concernera finalement que les infrastructures physiques et le montant a été limité à 1 200 Mrds de \$ sur 8 ans, dont 550 Mrds de dépenses nouvelles. Les autres mesures, infrastructures sociales et lutte contre le changement climatique, ont fait l'objet d'une procédure de réconciliation. Celle-ci vise leur adoption par le Congrès en se passant du soutien des Républicains. D'un montant initial de 3 500 Mrds de \$, ce plan, connu sous le nom de Build Back Better, a été significativement revu à la baisse pour passer à 1 700 Mrds de \$ sur 10 ans. En raison des dissensions au sein du parti démocrate, son adoption paraît plus que compromise, ce qui fragilise Joe Biden pour les élections de mi-mandat.

En zone Euro, la croissance a fortement rebondi pour permettre au PIB de revenir, au 4ème trimestre 2021, au niveau qui prévalait avant la crise. Mais le conflit en Ukraine a généré des craintes de récession. La situation s'est révélée contrastée entre les pays en fonction de l'importance du secteur touristique et des marges de manœuvre des gouvernements pour adopter des mesures de relance. Dans ce contexte, l'Espagne s'est révélée à la traîne, son PIB demeurant, à la fin du 4ème trimestre 2021, 3.8% inférieur au niveau d'avant crise compte tenu de sa forte dépendance au secteur touristique. L'économie allemande a quant à elle été affectée par sa forte dépendance aux exportations chinoises, dont l'économie ralentit, et l'importance du secteur manufacturier, dont le secteur de l'automobile qui a été particulièrement touché par les pénuries de semi-conducteurs. Au 4ème trimestre 2021, le PIB allemand restait ainsi 1.1% inférieur au niveau d'avant crise alors que le PIB français le dépassait de 0.9%. En fin d'année 2021, l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas ont mis en place des mesures strictes de restrictions sanitaires pour faire face à la forte résurgence de l'épidémie liée à l'apparition d'un nouveau variant : Omicron, beaucoup plus contagieux. Cela a contribué au recul du PIB allemand et autrichien sur le 4ème trimestre (-0.3% et -1.5% respectivement).

Au 1er trimestre 2022, l'éclatement du conflit en Ukraine a pesé sur les perspectives de croissance mondiale et plus particulièrement sur celles des pays européens compte tenu de leur forte dépendance à la Russie en matière d'approvisionnement énergétique et de certains métaux (palladium, néon...) indispensables au fonctionnement de certains secteurs (automobile plus particulièrement). Les perspectives d'activité des chefs d'entreprises se sont ainsi nettement détériorées, les anticipations de prix ont atteint de nouveaux plus hauts historiques et les délais de livraison, qui avaient tendance à s'améliorer, se sont significativement allongés. Les confinements stricts mis en place dans des grandes villes chinoises courant mars y ont également contribué. Les pénuries de certains composants et la forte hausse des prix énergétiques ont affecté la production de certains secteurs (comme l'automobile). La confiance des ménages s'est également fortement détériorée. Leurs perspectives financières ont chuté pour s'établir à un plus bas historique. Les ménages indiquent vouloir réduire leurs dépenses en raison des pertes de pouvoir d'achat liées à la forte hausse de l'inflation.

Face à ce choc énergétique, les gouvernements ont adopté des mesures afin d'en limiter l'impact sur les ménages et les entreprises. En outre, les chefs d'Etat de l'Union Européenne se sont fixés une feuille de route ambitieuse lors du sommet de Versailles, du 10 et 11 mars 2022.



1. Rapport de Gestion

La guerre en Ukraine, au porte de l'UE, a mis en exergue la nécessité de renforcer et d'élargir l'indépendance stratégique non pas seulement en matière de médicaments ou semi-conducteurs mais également sur le plan énergétique et de la défense. De vastes investissements seront nécessaires pour relever ces défis et les gouvernements discutent d'une réponse commune pour y parvenir. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une nouvelle mutualisation de la dette en s'inspirant du modèle Next Generation EU. Ce plan de relance européen, adopté par les 27 chefs d'Etat le 21 juillet 2020, constitue une véritable avancée vers davantage d'intégration et de solidarité entre les pays de la zone Euro. D'un montant de 800 Mrds d'euros, les gouvernements doivent réaliser des investissements (notamment dans la transition énergétique et digitale) et des réformes structurelles pour obtenir les financements de l'UE jusqu'en 2026. Une partie est versée sous la forme de prêts et une autre de subventions.

L'année a été marquée par une forte accélération de l'inflation. Celle-ci résulte tout d'abord d'ajustements importants après le choc sans précédent sur l'activité et la demande mondiale en 2020. Lors de la réouverture des économies, l'offre n'a pas pu s'ajuster aussi rapidement à la forte accélération de la demande. A cela s'est ajoutée la hausse des coûts liée aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, aux pénuries de certaines matières premières, aux difficultés logistiques et des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs. Enfin, à partir de l'automne 2021, la zone Euro a fait face à une crise énergétique. Les prix du gaz naturel et de l'électricité ont fortement augmenté en raison notamment d'un manque d'investissement dans le secteur, des difficultés d'approvisionnement en gaz russe et des conditions météorologiques. Ces tensions se sont significativement accentuées suite au conflit en Ukraine en raison de craintes de perturbations dans les approvisionnements, la Russie étant le 1er fournisseur d'énergie de l'Europe. Le prix du baril de pétrole (Brent) a ainsi dépassé largement la barre des 100 \$ en mars 2022 pour atteindre un plus haut de l'année à 128 \$, le 8 mars, avant de clôturer à 108 \$, le 31 mars 2022, contre 65 \$ un an auparavant.

L'inflation en zone Euro a ainsi atteint un plus haut historique à 7.5% en mars. Celle-ci provient essentiellement des prix énergétiques et dans une moindre mesure de l'alimentation. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) s'est établie quant à elle à 3%. Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint un plus haut depuis 40 ans, à 8.5% en mars. Contrairement à la zone Euro, celle-ci est liée en grande partie à des tensions internes, avec une accélération des salaires, ce qui ne se voit pas en zone Euro. L'inflation sous-jacente s'est établie à 6.5% aux Etats-Unis.

Après avoir maintenu des politiques monétaires très accommodantes, les banques centrales ont opéré un revirement majeur à partir de la fin 2021.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a laissé ses taux proches de zéro et poursuivi ses achats d'actifs au rythme de 120 Mrds de \$ par mois jusqu'en octobre, avant de commencer à resserrer sa politique monétaire. Compte tenu des progrès très significatifs réalisés sur le front de l'emploi et de l'inflation, la Fed a progressivement préparé les marchés à l'annonce d'un « tapering » graduel (réduction de ses achats d'actifs), à partir du mois de juin 2021, qui serait suivi d'un relèvement graduel de ses taux. Cette annonce a été faite le 3 novembre, la Fed annonçant une réduction de ses achats de 15 Mrds de \$ par mois. Le 15 décembre, elle a décidé d'accélérer son tapering pour en doubler le rythme à 30 Mrds de \$ par mois et continuer de réduire graduellement ses achats par la suite pour y mettre un terme à la fin mars 2022. Face aux risques liés à l'inflation et un marché du travail « extrêmement » tendu, la Fed a décidé, le 16 mars, de relever ses taux de 25 points de base (pb) pour la 1ère fois depuis 2018. La fourchette d'évolution des Fed funds a ainsi été portée à [0.25% ; 0.50%]. Les membres du comité ont revu en forte hausse leurs perspectives d'inflation en 2022 et prévoient en conséquence de relever les taux à 7 reprises sur l'année, contre 3 lors de la réunion de décembre. Après avoir tout juste mis fin à ses achats d'actifs, la Fed a par ailleurs indiqué qu'elle commencerait la réduction de son bilan lors d'un prochain comité.



1. Rapport de Gestion

Le 21 mars 2022, Jerome Powell a indiqué que cette réduction commencerait en mai et que la Fed pourrait procéder à des hausses de taux de 50 pb si nécessaire pour lutter contre l'inflation. Pour contrer l'inflation beaucoup trop élevée, la Fed resserre rapidement sa politique monétaire au risque de peser in fine sur la croissance.

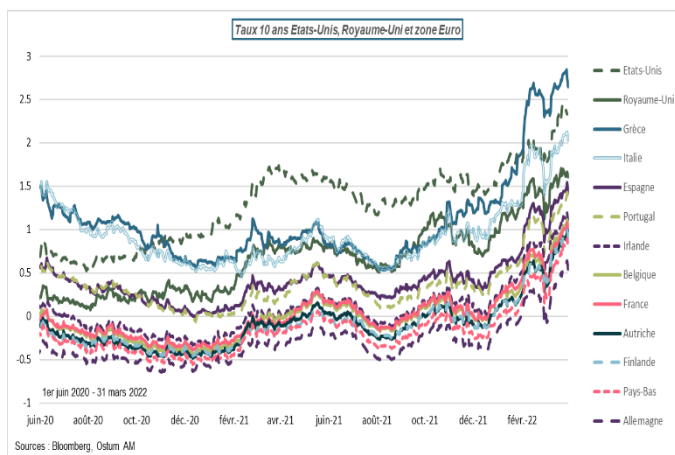
La Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi sa politique monétaire très accommodante avant de commencer à réduire ses achats d'actifs. Elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal) et continué ses achats d'actifs au travers de ses deux programmes jusqu'en mars 2022. Après avoir réduit ses achats dans le cadre du Programme d'Achat d'Urgence face à la Pandémie (PEPP), elle y a mis un terme comme attendu fin mars 2022. Pour éviter une réduction trop brutale de ses achats, elle a annoncé, le 16 décembre 2021, que le programme d'achats d'actifs financiers (APP) serait temporairement augmenté et ceci jusqu'au 3ème trimestre. Elle a par ailleurs prolongé jusqu'à fin 2024 la période de réinvestissement des titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire. Alors que la forte incertitude liée à l'impact du conflit en Ukraine plaidait pour un statu quo lors de la réunion du 10 mars, la BCE a annoncé une accélération du rythme de réduction de ses achats d'actifs. Cela vise à contenir les anticipations d'inflation qui convergent à moyen terme vers la cible de 2 % (1,9 % attendu en 2024 par la BCE). L'APP sera porté à 40 Mds d'euros par mois en avril, 30 Mds par mois en mai et 20 Mds en juin (contre 40 Mds par mois au T2 annoncés en décembre) et pourrait se terminer dès le 3ème trimestre. Une hausse des taux interviendrait « quelques temps après » afin de normaliser la politique monétaire. Cela a laissé présager d'un arrêt des achats en juillet, suivi de deux hausses du taux de dépôt d'ici la fin de l'année, pour le ramener à 0%, et normaliser ainsi la politique monétaire. La BCE se donne toutefois beaucoup de flexibilité et d'optionnalité dans la conduite de sa politique monétaire compte tenu de l'incertitude liée à la guerre en Ukraine et de son impact sur la croissance.

Marchés financiers :

Les taux obligataires se sont fortement tendus de part et d'autre de l'Atlantique en raison de la nette hausse des anticipations d'inflation justifiant une normalisation et un resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires des banques centrales.

L'année a pourtant commencé par une sensible détente des taux longs et ceci jusqu'au mois d'août. Les marchés ont été portés par le message rassurant de la Fed sur le caractère transitoire de l'accélération de l'inflation et la volonté de la BCE de maintenir une politique monétaire très accommodante. Début août, les taux à 10 ans américain et allemand ont ainsi enregistré leur plus bas de l'année à respectivement 1.17% et -0.50%.

Des tensions ont commencé à s'opérer de la mi-septembre à la mi-octobre. Cela n'a pas été lié à la réunion de la Fed, qui comme attendu a bien préparé les marchés à l'annonce prochaine d'un tapering, mais plutôt à celle de la Banque d'Angleterre qui a fait craindre une normalisation plus rapide que prévu de sa politique monétaire lors de la





1. Rapport de Gestion

réunion du 23 septembre. Cela a été suivi de discours très hawkish de nombreux membres de la BoE laissant craindre une hausse de ses taux dès la réunion de novembre, ce qu'elle n'a pas fait.

Les taux longs ont ainsi commencé à se détendre à partir du 2 novembre. La BCE a insisté sur le maintien d'une politique monétaire très accommodante, la Fed a annoncé comme attendu son tapering graduel (-15 Mrds de \$ par mois), tout en indiquant qu'elle resterait patiente avant de remonter ses taux, et la BoE a décidé de laisser sa politique monétaire inchangée. En dépit de l'annonce d'une accélération du tapering par la Fed, lors de la réunion du 15 décembre, et de 3 hausses de taux prévues en 2022, les tensions sur les taux longs américains ont été limitées fin décembre 2021 en raison de l'échec du gouvernement à faire adopter le plan « Build Back Better ».

Il en a été tout autrement au 1er trimestre 2022. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix énergétiques, les prix alimentaires et les tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont provoqué une forte accélération de l'inflation alors qu'elle était déjà élevée. Les banques centrales ont ainsi nettement durci le ton et de manière plus importante aux Etats-Unis en raison du risque d'une boucle prix-salaires. Les tensions ont été beaucoup plus fortes sur les taux courts et notamment sur le taux 2 ans, ce dernier reflétant les anticipations de politique monétaire. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans a ainsi augmenté de 217 pb sur l'année écoulée pour clôturer à 2.3%, le 31 mars 2022. Le taux à 10 ans a progressé de 60 pb sur l'année pour clôturer également à 2.3%, un plus haut depuis mai 2019. La courbe de taux 2-10 ans est ainsi devenue nulle et même ponctuellement négative en séance, reflétant les craintes des investisseurs sur la croissance américaine consécutive au fort resserrement à venir de la politique monétaire.

En zone Euro, les tensions sur les taux ont été moins importantes en raison de l'attente d'une politique monétaire beaucoup moins agressive que celle menée par la Fed et ceci pour trois raisons. Contrairement aux Etats-Unis, la croissance de la zone Euro n'a pas retrouvé sa tendance d'avant crise, il n'y a pas de signes de tensions sur les salaires et la guerre en Ukraine génère des craintes sur les perspectives d'activité compte tenu de la plus forte dépendance de l'Europe à la Russie. Le taux à 2 ans allemand a ainsi augmenté de 62 pb sur l'année écoulée pour clôturer à -0.08%. Le taux à 10 ans allemand a progressé de 84 pb, pour repasser positif à la fin janvier, et clôturer le 31 mars 2022 à 0.55%, un plus haut depuis mai 2018. Le taux 10 ans français s'est inscrit quant à lui en hausse de 103 pb sur l'année, pour clôturer à 0.98% le 31 mars 2022, après s'être établi à -0.16% début août. Les investisseurs ont commencé à s'inquiéter de l'incertitude liée à l'élection présidentielle française qui se tiendra en avril 2022.

Les taux des pays périphériques ont bénéficié des achats massifs de la BCE dans le cadre du PEPP, des premiers versements de l'Union Européenne dans le cadre de Next Generation EU à partir du mois d'août puis de la recherche de rendement de la part des investisseurs. Des tensions se sont opérées sur les spreads des pays périphériques à partir de la fin du mois d'octobre. Les investisseurs se sont inquiétés de la perspective de l'arrêt du PEPP à la fin mars 2022. Après avoir été ponctuellement rassurés par la réélection de Sergio Mattarella à la présidence de la République en Italie et du maintien de Mario Draghi au poste de 1er ministre, fin janvier 2022, le spread de l'Italie s'est nettement écarté tout comme celui de la Grèce. Les investisseurs se sont inquiétés de la normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire de la BCE, afin de faire face à la forte accélération de l'inflation, et notamment de la fin potentielle des achats dans le cadre de l'APP dès le 3ème trimestre 2022. Les tensions ont été plus fortes sur le spread grec en raison de l'incertitude concernant la poursuite des achats de titres grecs par la BCE. Celle-ci a été en partie levée courant mars 2022, permettant un sensible resserrement du spread. Ainsi sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est écarté de 53 pb, pour clôturer à 149 pb, le spread grec de 95 pb, pour clôturer à 211 pb, le spread espagnol de 26 pb, pour clôturer à 89 pb et le spread portugais de 29 pb, pour terminer à 80 pb.



1. Rapport de Gestion

Gestion :

Sur l'exercice les performances sont les suivantes :

- FR0010208421 Perf nette -1,740% Perf bench -1,547%,
- FR0010657387 Perf nette -2,067% Perf bench -1,547%,
- FR0010655431 Perf nette -1,741% Perf bench -1,547%,
- FR0013381050 Perf nette -2,067% Perf bench -1,547%.

Après s'être stabilisé en mars 2021 le taux allemand 2 ans a repris le chemin de la hausse. Il clôture le trimestre 3 bps plus haut à -0.66%. La courbe 2-10 allemande est toujours conduite par l'évolution du taux 10 ans allemand. Le niveau passe de 39 à 45 bps.

En mai, l'optimisme des investisseurs représenté par la hausse du zew a tiré à la hausse les taux. La remontée des taux s'est estompée en fin de mois sur fonds de déclarations dovish de plusieurs membres de la BCE.

La réduction du rythme des achats de la BCE à 16 bn contre 20 bn, l'augmentation des déficits induit par la reconduction des mesures des gouvernements, les craintes sur un retard des versements du plan NGEU ont écarté les spreads périphériques au cours de la première quinzaine de mai avant que ces craintes ne s'estompent par des déclarations des membres de la BCE et l'appétit des investisseurs pour le risque souverain.

La réunion de la BCE le 10 juin 2021 a donné le ton aux marchés financiers européens.

Effectivement l'inaction de la BCE a ravivé de l'intérêt pour la dette souveraine. Les données de PEPP bimestrielles rapportent une hausse de la durée moyenne achetée sur les emprunts publics. L'excès de liquidité cherche toujours à s'investir.

Le rythme d'achat du PEPP a été donc maintenu au troisième trimestre 2021. L'accélération des achats est calibrée afin de permettre la pleine utilisation de l'enveloppe de 1 850 milliards d'euros à l'horizon de mars 2022. La politique toujours aussi accommodante de la BCE conduit à maintenir une stratégie de portage sur les titres à haut rendements.

Toutefois les parties courtes des pays périphériques sont très serrés contre Allemagne et n'ont pas offert d'opportunités marqués sur la période. Nous avons maintenu une exposition proche de notre indice de référence.

Au cours du dernier trimestre, nous avons augmenté notre position sur l'Italie deux ans après le stress de marché et l'écartement fin octobre. Nous avons vendu l'Italie 2022 à -0.42% pour acheter l'Italie 2024 à -0.02%. Nous avons également vendu de l'Allemagne 2023 à -0.73% pour acheter l'Italie 2024 à -0.07%.

Après avoir atteint un pic sur le breakeven 2 ans le 26 octobre à 196 bps, l'aversion au risque en fin de mois et la communication des banquiers centraux ont dégonflé le niveau pour atteindre 143 bps courant novembre. Il a repris sa progression à la hausse en décembre poussé par la hausse des prix de l'énergie, des stocks limités et une demande en nette hausse. Le breakeven 2 ans a clôturé à 191 bps. Nous avons entré une position en novembre sur un niveau de 150 bps pour 10 cts de durée. La stratégie a contribué favorablement pour près de 10 bps de performance.



1. Rapport de Gestion

Au cours du premier trimestre 2022, la performance négative absolue s'explique par la remontée de 55 bps du taux allemand 2 ans. Il clôture le trimestre à -7 bps. Il avait clôturé à 0% le 30 mars après plusieurs années en territoire négatif. La courbe 2-10 allemande s'est pentifiée de 18 bps pour clôturer à 62 bps.

Ceci s'explique par une croissance économique solide et une inflation galopante qui résulte d'une demande supérieure à l'offre et du conflit ukrainien qui ont accéléré la hausse des prix, que ce soit sur l'alimentation, les services, les prix à la production avec la hausse des prix des matières premières incitant fortement les banquiers centraux à normaliser leurs politiques monétaires le plus rapidement possible. Nous attendons à ce que la BCE augmente à minima son taux directeur d'ici la fin de l'année à 0%. Il est actuellement à -0.50%. Ce sont ces anticipations qui ont fait monter les taux courts.

Concernant l'allocation, nous avons soldé notre exposition sur l'Italie deux ans. La réduction des achats de la BCE devrait favoriser un écartement de la dette italienne contre la dette allemande.

Sur la période, l'asset swap schatz s'est tendu de 26 bps pour atteindre 58 bps. Cette tension explique en partie la sous performance de la période de 7 bps sur le trimestre. Le portefeuille est investi pour 32.7% d'agences gouvernementales.

Nous maintenons notre exposition aux agences qui offrent un rendement plus élevé. Nous maintenons également une exposition à 98%, fourchette la plus basse autorisée dans notre prospectus pour le moment.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 15-11-24	7 211 443,00	2 665 676,00
ALLEMAGNE 2% 15/08/2023	3 870 996,00	3 505 949,70
OAT 4.25% 25/10/23	995 809,00	6 074 425,00
ITALIE 5.50% 11/22	0,00	6 659 528,00
ITALIE 5.5% 01/09/2022	320 628,00	5 903 850,00
GERMANY 0.1% 15-04-23 IND	2 885 598,81	2 928 177,85
FRANCE 1.75% 25/05/2023	0,00	5 105 323,00
ALLEMAGNE 1.50% 05/23	0,00	4 603 478,50
BUONI 3.75% 01/09/2024	4 483 160,00	0,00
SPGB 3.8 04/30/24	3 162 960,00	562 370,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Fusion-absorption du FCP OSTRUM PREMIERE MOYEN TERME.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2 325 435,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 2 325 435,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d’appliquer sa politique d’investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l’amélioration et la normalisation des pratiques d’investissement responsable.

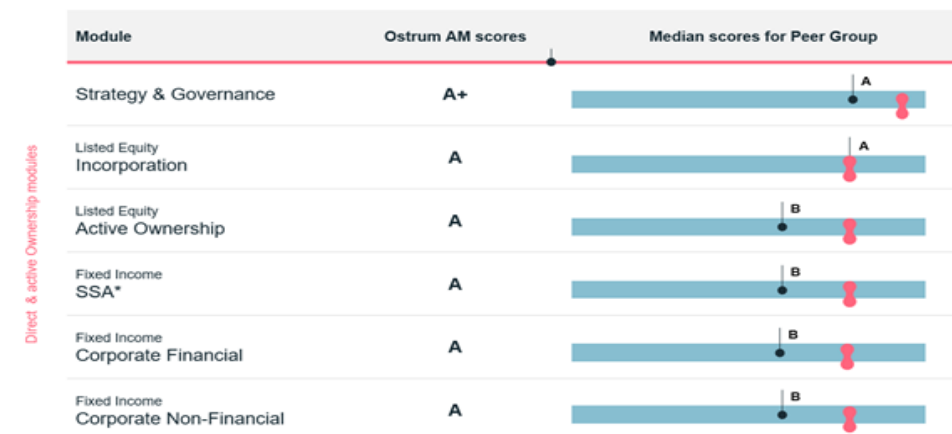
En 2020, Ostrum était signataire de :



Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations unies pour l’investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d’investissement responsable à l’échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur ses pratiques d’investisseur responsable et publier un rapport de suivi.

En 2020, à l’occasion de la 12ème évaluation des PRI¹, la qualité et l’ambition de notre approche de l’investissement responsable ont été une nouvelle fois reconnues et saluées par d’excellentes notes - soit A+ et A - sur l’ensemble des modules auxquels nous sommes soumis, surperformant les notes moyennes de nos pairs.

OSTRUM AM : SIGNATAIRES DES PRI DEPUIS 2008



Source : Rapport d’évaluation PRI 2020 d’Ostrum AM

*SSA : Organisations supranationales, États/gouvernements souverains, agences gouvernementales, entités infranationales. Toute référence à un classement, une notation ou une attribution n’offre aucune garantie de performance future et n’est pas constante dans le temps.

¹ Les PRI attribuent une note sur six possibles (de E à A+) pour chaque module applicable. A+ est le score le plus élevé possible, tandis que E est le plus bas. Ces scores peuvent être comparés à la médiane de leur module respectif, ce qui permet une comparaison relative par rapport au groupe de référence. Le module « Stratégie et gouvernance » est applicable à tous les signataires. D’autres modules sont applicables lorsqu’ils représentent 10 % ou plus de l’actif sous gestion d’un signataire. Pour en savoir plus sur la méthodologie d’évaluation des UNPRI : <https://www.unpri.org/signatories/about-pri-assessment>.



1. Rapport de Gestion

I. DES POLITIQUES D'EXCLUSION APPLIQUEES A L'ENSEMBLE DE NOTRE UNIVERS D'INVESTISSEMENT

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum Asset Management refuse de soutenir du fait de son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Ainsi, nous avons défini différentes politiques sectorielles et d'exclusion déployées à l'ensemble de nos univers d'investissement, illustrées ci-dessous.

ARMES CONTROVERSÉES

Exclusion des émetteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport d'armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires (en dehors du Traité de Non Prolifération), des armes à uranium appauvri, des bombes à sous munitions et des mines antipersonnel.

WORST OFFENDERS

Exclusion des entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes Directeurs de OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires mais aussi à la préservation de l'environnement.

CHARBON

Exclusion des émetteurs :

- qui développent de nouvelles capacités charbon
 - qui n'auront pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris.
- Ostrum AM veillera à s'assurer de la crédibilité de ces plans de sortie et de leur financement et fera un axe d'engagement et de dialogue fort avec ces entreprises
- qui dépassent les seuils suivants :
 - 20 % de leur CA tiré de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon
 - 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique
 - 5 GW de capacité installée
 - 20% de leur production d'énergie générée par le charbon

ETATS INTERDITS

Ostrum AM se conforme strictement à la réglementation en vigueur. A ce titre, sont interdits :

- les investissements réalisés dans des pays sous embargo américain ou européen qui seraient contraire aux restrictions en vigueur ;
- les investissements dans des pays identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

TABAC

Dans le cadre de sa réflexion continue pour la définition d'un univers d'investissement responsable, Ostrum AM a défini en 2018 une politique d'exclusion sur le tabac et s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs.

Source : Ostrum Asset Management, 2021

Les politiques d'exclusion ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière. Dans le cadre de la gestion de fonds dédiés ou sous mandat, Ostrum Asset Management appliquera cette nouvelle politique (sauf avis contraire de ses clients) afin d'en tenir compte dans la gestion future des portefeuilles (et le cas échéant, en cas de gestion déléguée, en informera le délégataire).

Certains dispositifs des politiques d'exclusion seront applicables de manière automatique pour les fonds dédiés et mandats sans recourir à l'avis du client : pour les exclusions réglementaires, l'application se fera automatiquement sur les nouveaux achats et les investissements, et pour la Politique Worst Offenders ainsi que la politique Armes controversées elle se fera sur les nouveaux achats uniquement.



1. Rapport de Gestion

Armes controversées

Ostrum Asset Management a décidé en 2021 d'élargir le périmètre des exclusions des armes controversées au-delà des engagements déjà pris en cohérence avec la Convention d'Ottawa (1993) et le Traité d'Oslo (2008) sur les mines anti personnel (MAP) et bombes à sous munition (BASM).

Ostrum Asset Management exclut dorénavant également de ses investissements les émetteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport de mines anti-personnel, de bombes à sous-munition, d'armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires (en dehors du Traité de Non-Prolifération), et des armes à uranium appauvri.

Par émetteur impliqué dans la production d'armes, Ostrum Asset Management entend les producteurs d'armes finies et les producteurs de composants dont les caractéristiques en font des éléments essentiels et spécifiquement dédiés à ces armes.

Les émetteurs dont l'implication sera avérée sont systématiquement exclus : il n'y a pas de seuil minimal d'exclusion, ni d'exception à la politique.

L'identification de ces émetteurs s'appuie à la fois sur des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification des armes controversées et sur l'expertise de ses équipes (analystes, gérants et membres de l'équipe Stratégie ESG), en charge de suivre et d'actualiser la liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion. Ces derniers seront amenés au besoin à vérifier la fiabilité des données remontées par les providers externes via un Comité des Armes Controversées qui se réunira a minima une fois par an.

En outre, en plus de l'élargissement du périmètre direct d'exclusion, Ostrum Asset Management se réserve le droit d'exclure des émetteurs du secteur Défense ou des émetteurs impliqués dans d'autres secteurs qui ne seraient pas directement visés dans les cas précédemment évoqués, s'ils contribuent à propager des armes susceptibles d'infliger des souffrances inutiles ou injustifiables aux combattants, ou de frapper sans discrimination les civils, conformément aux principes des Nations Unies.

Dans ce cas Ostrum Asset Management mène ses propres investigations dans le cadre de son Comité des Armes Controversées, et est le cas échéant amené à engager directement avec les émetteurs pour les challenger.

Politique sectorielle Charbon

Après la mise en place de sa première politique d'exclusion charbon dès 2018 renforcée en 2019, Ostrum Asset Management a accentué fin 2020 puis, à nouveau mi-2021, sa stratégie en prenant de nouvelles mesures et en l'appliquant, selon un calendrier défini, à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère et à tous ses mandats et fonds dédiés (sauf indication contraire de ses clients).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures). Cette politique est mise en œuvre avec un délai de 6 mois, dans des conditions normales de marché, pour les désinvestissements du capital des entreprises concernées.



1. Rapport de Gestion

Ostrum Asset Management exclut également de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et survenant dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis (Mountain top removal - MTR).

A partir du 1^{er} juillet 2021, les seuils d'exclusion de notre politique charbon sont abaissés. Les émetteurs charbon qui ne seraient pas écartés avec l'un des critères précédents sont exclus s'ils dépassent les seuils suivants :

- 20% de leurs chiffres d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon
- 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique
- 5 GW de capacité installée.
- 20% de la production d'énergie générée par le charbon.

Ces seuils correspondent aux seuils de la Global Coal Exist List² (GCEL) 2020. Les désinvestissements du capital des entreprises concernées se feront dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché).

Ostrum Asset Management n'investit plus à partir de 2022 dans les entreprises qui n'auront pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris. Nous veillons à nous assurer de la crédibilité de ces plans de sortie et de leur financement. L'arrêt des investissements sur ce critère s'est fait à partir du 1^{er} janvier 2022, avec un délai de 6 mois prévu pour les sorties de stocks et dans des conditions normales de marché. Cet élément est donc un axe d'engagement et de dialogue fort qu'Ostrum Asset Management mène avec les entreprises.

Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère, mandats et fonds dédiés (sauf avis contraire de ses clients).

Pétrole et Gaz

En 2021 Ostrum Asset Management a renforcé son engagement en faveur de la protection du climat et de la transition énergétique et annoncé la sortie, début 2022, d'une nouvelle politique sectorielle sur le secteur du pétrole et du gaz dont les grands principes ont déjà été annoncés

À compter de 2022, Ostrum Asset Management ne réalisera plus de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production concerne ces activités et réalisant plus de 10 millions de barils équivalent-pétrole. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production de la filière amont dite « Upstream » (exploration, développement, exploitation). Ostrum Asset Management se réserve le droit d'abaisser encore ce seuil à l'avenir.

Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère, mandats et fonds dédiés (sauf avis contraire de ses clients).

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote.

² L'ONG allemande Urgewald a élaboré une liste d'entreprises (sociétés mères et filiales) impliquées dans la chaîne de valeur du charbon. <https://coalexit.org>.



1. Rapport de Gestion

Par ailleurs, Ostrum Asset Management engagera un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire aux accords de Paris.

Tabac

Ostrum Asset Management s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs. Cette politique est effective depuis le 30 juin 2018³.

Etats Interdits

Ostrum Asset Management se conforme strictement à la réglementation en vigueur. A ce titre, sont interdits :

- les investissements réalisés dans des pays sous embargo américain ou européen qui seraient contraires aux restrictions en vigueur ;
- les investissements dans des pays identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Worst Offenders (gestion des controverses)

Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les actions, obligations, ou tout autre instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité. Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires mais aussi à la préservation de l'environnement.

Fin 2019, Ostrum Asset Management a développé un process interne et a créé un comité Worst Offenders. Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Chief Investment Officer + N-1 du Chief Investment Officer de la Gestion + membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité.

Ostrum Asset Management s'appuie à la fois sur des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification de controverses et sur l'expertise de ses équipes (analystes, gérants et membres de l'équipe Stratégie ESG), en charge de suivre et d'actualiser la liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion. Ces derniers seront amenés au besoin à vérifier la qualité des données remontées par les providers externes via un Comité Worst Offenders qui se réunit a minima une fois par an.

³ Depuis le 30 juin 2018, les fonds ouverts sont désinvestis du tabac, exceptés les fonds les plus impactés pour lesquels – et ce afin de préserver l'intérêt de ses porteurs de parts – le désinvestissement sera progressif et total à horizon 2021, tel que précisé au sein des prospectus des fonds. De par leurs spécificités, les gestions de fonds de fonds et gestions de fonds indicels n'entrent pas dans le périmètre d'application de l'exclusion du secteur du tabac



1. Rapport de Gestion

À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs qui auraient eu une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la Watch List et fera donc l'objet d'une surveillance et d'un dialogue actif.

Cette politique s'applique à l'interdiction d'achat sur tous les portefeuilles et à la cession sur tous les fonds ouverts.

II. UNE INTEGRATION ESG SUR PRES DE 100% DE NOS ENCOURS

Parce que nous sommes convaincus que les dimensions ESG peuvent impacter l'analyse de la performance et le profil de risque des émetteurs, Ostrum Asset Management intègre ces dimensions à près de 100% de ses actifs analysés ⁴.

Ainsi, après avoir exclu les émetteurs les plus controversés de notre univers d'investissement grâce aux politiques d'exclusion déployées (développées ci-dessus), les équipes d'investissement évaluent systématiquement et pour chaque émetteur sous-jacent, si les dimensions dites extra-financières ont un impact sur le développement et la durabilité de l'émetteur, tant en risque qu'en opportunité, et le cas échéant la probabilité d'occurrence d'évènements matériels.

Les dimensions ESG sont ainsi systématiquement intégrées à l'évaluation du risque et à l'analyse fondamentale des émetteurs.

Chaque équipe de gestion est mobilisée pour définir l'intégration la plus pertinente de ces éléments, en évaluant la matérialité de critères spécifiques et leurs impacts sur l'évaluation globale des émetteurs. L'intégration systématique et spécifique garantit la pertinence de notre approche.

Une approche de l'intégration ESG commune pour le Crédit les Actions

Les critères ESG sont intégrés au sein de tous les principaux process d'investissement, via la revue des critères ESG pertinents dans l'analyse fondamentale des émetteurs.

Le processus d'intégration ESG est basé sur notre conviction que les éléments matériels ESG, à l'image de n'importe quel autre élément matériel, peuvent avoir un impact sur le risque de crédit d'un émetteur et qu'ils peuvent par conséquent influencer sa notation fondamentale.

Notre approche est qualitative. Elle repose sur la connaissance approfondie de nos équipes de gestion: elles sont les mieux placées pour évaluer les éléments matériels impactant positivement ou négativement les émetteurs dans les secteurs dont ils sont experts.

La Gouvernance est systématiquement étudiée et intégrée dans la section "Management, Stratégie et Gouvernance" présente dans nos rapports d'analyse. Les éléments Sociaux et Environnementaux sont considérés à chaque étape, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, du business model et de l'analyse financière, et sont ainsi pris en compte dans le score de l'analyse.

⁴ Source : Ostrum Asset Management au 31 décembre 2020



1. Rapport de Gestion

Nota bene : Dans notre univers d'investissement, un tiers des émetteurs « avoid » l'est pour des raisons de gouvernance. Cela démontre notre conviction concernant le rôle crucial des critères ESG dans l'évaluation du profil de risque futur d'une entreprise.

Le processus d'intégration ESG est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle.

Approche « émetteur par émetteur »

Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les inputs extra-financiers est fondamentale pour évaluer la force/faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié.

Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques/opportunités pour chaque pilier (E / S / G). Les analystes doivent ainsi garder à l'esprit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

Nous avons par exemple identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liés à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine), ou bien les risques de « transition » qui proviennent des changements dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient par exemple des nouvelles réglementations sur la qualité de l'air (régulation des émissions de CO2 en Europe, les émissions d'oxydes d'azote aux Etats-Unis, et la consommation de fuel en Chine). Elles impliquent des dépenses de R&D additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc.

Approche « Sectorielle »

Nous organisons régulièrement des workshops ESG avec les analystes qui identifient les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné (et donc nos notations). Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Prévoir les risques ESG futurs est un élément clé dans notre démarche, étant donné que nous investissons aussi avec un horizon long terme, et que nous veillons au futur des entreprises que nous finançons. Dans certains cas, nous savons que certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme mais qu'ils le seront dans les 10 prochaines années (tels que ceux générés par le réchauffement climatique).

C'est pour cela que nous avons identifiés des problématiques ESG spécifiques qui ne sont pas matérielles à l'heure d'aujourd'hui ou bien à moyen terme mais qui le seront à long terme. Ainsi, nous surveillons dès aujourd'hui leurs évolutions. Nous pensons que cela est un point clé et différenciant de notre recherche propriétaire.



1. Rapport de Gestion

L'output de notre cartographie des risques sectoriels est composé de revues sectorielles dédiées résumant les risques/opportunités clés :

- Integrated Utilities
- Regulated Utilities
- Auto
- Energy – Oil & Gas
- Telecom
- Transportations
- Metals & Mining
- Capital Goods (Diversified Manufacturing, Construction Machinery / Building materials)
- Chemicals
- Banks
- Pharma
- Real estate / REITs
- Media & Entertainment
- Consumer & retail

Scores de matérialité ESG

En 2018, la recherche sur le crédit à Ostrum Asset Management a décidé d'adopter une échelle de mesure de l'intensité du risque et des opportunités des facteurs ESG sur le profil de crédit des entreprises : cette échelle de mesure propriétaire permet d'attribuer un score de matérialité ESG propre à chaque émetteur.

En 2022, nous franchissons une étape supplémentaire en menant une approche commune d'intégration des éléments ESG pour les actions et le crédit. Avec cette approche, nous estimons non seulement les implications des éléments ESG sur le profil de crédit des entreprises, mais nous évaluons également leurs implications sur la franchise globale des entreprises. Nous définissons la franchise comme la capacité des entreprises à maintenir leurs revenus sur le long terme, à faire face aux perturbations potentielles du secteur et/ou à faire face aux risques au fur et à mesure qu'ils se présentent.

La définition des Scores de Matérialité ESG propriétaires évolue en conséquence :

- nous reconnaissons qu'il existe des risques (-) ou des opportunités (+) par rapport aux facteurs ESG importants pour une franchise d'entreprise
- l'ampleur de leur impact peut varier, de mineur (ESG1) à fort (ESG3)
- et nous évaluons l'ampleur de l'impact en fonction de la volonté et de la capacité de la direction à détecter, s'adapter ou faire face au changement, et le temps qu'elle a devant elle pour le faire



1. Rapport de Gestion

		Magnitude de l'impact des facteurs E, S ou G sur la franchise		
		Significatif	Modéré	Faible
Impact	Opportunité	ESG3+	ESG2+	ESG1+
	Risque	ESG3-	ESG2-	ESG1-

Nous lisons le tableau comme suit. Un score de matérialité ESG2+ signifie que parmi les différents éléments E, S ou G que nous avons identifiés, nous pensons que (i) les opportunités l'emportent sur les risques, et (ii) l'ampleur de l'impact est modérée pour la franchise de l'entreprise.

En détail :

		Implications pour les investisseurs Actions et Crédit
ESG3+	<p>Les facteurs extra-financiers entraînent des changements structurels positifs pour l'industrie - peuvent même être considérés comme disruptifs</p> <p>et</p> <p>Un bon positionnement de l'entreprise au sein de l'industrie et une forte volonté et capacité d'adaptation de la direction devraient soutenir le succès de l'entreprise à long terme. En conséquence, nous nous attendons à ce que la société affiche une croissance supérieure à celle de l'industrie.</p>	<p>Les actions les plus sensibles à la hausse à long terme</p> <p>Le crédit devrait être moins sensible compte tenu de l'horizon à long terme</p>
ESG3-	<p>Les facteurs E, S ou G sont susceptibles d'être disruptifs pour l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant un impact négatif important sur l'entreprise et sa franchise.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas où l'on s'attend à ce que ces effets disruptifs se produisent parfois sur une longue période, la direction peut manquer de volonté / de compétences pour s'adapter. Dans le cas où l'élément disruptif est plus susceptible de se produire pendant une courte période de temps (disons 2-3 ans), la direction peut ne pas avoir le temps/la capacité de s'adapter même si elle en a les compétences. Le risque associé est déjà pris en compte dans le de score Crédit propriétaire d'Ostrum Asset Management. Dans le cas où l'élément disruptif est imminent (comme le risque de litige), cela se traduirait également par un risque d'événement négatif élevé (« High Event Risk ») dans le cadre du Score Crédit d'Ostrum Asset Management. 	<p>ESG3- implique que la franchise de l'entreprise est à haut risque sur le long terme, et par conséquent, les investisseurs en actions excluront très probablement l'entreprise de leurs univers d'investissement.</p> <p>Les investisseurs en crédit s'attendent à différencier l'exposition à court terme de l'exposition à long terme.</p>



1. Rapport de Gestion

ESG2+	<p>Les facteurs extra-financiers entraînent des changements séculaires positifs pour l'industrie (le plus souvent des industries de niche). Une croissance supplémentaire pour l'entreprise proviendra soit de son propre positionnement au sein de l'industrie, soit de l'industrie elle-même.</p> <p>Par exemple, seule une partie de l'activité de l'entreprise est susceptible de bénéficier des tendances favorables de l'industrie, et / ou la volonté et la capacité de la direction à s'adapter ne sont que partielles. Par conséquent, le potentiel d'amélioration futur de la franchise de l'entreprise est inférieur à celui d'un ESG3.</p>	<p>Informations sensibles pour les actions de la société</p> <p>Soutien favorable de la qualité du profil de crédit, mais pas un facteur décisif sur les « spreads »</p>
ESG2-	<p>Les facteurs E, S ou G sont susceptibles d'entraîner des changements négatifs pour l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant ainsi une érosion de la franchise.</p> <p>La direction a la volonté, la capacité et/ou l'avantage de disposer de temps pour s'adapter, et/ou la diversification des activités contribue à atténuer partiellement les risques, etc.</p> <p>En conséquence, la franchise de l'entreprise en souffrira très probablement, mais ne sera pas altérée. L'érosion de la franchise est déjà prise en compte dans le score fondamental de crédit.</p>	<p>Les Actions ressentiront très probablement la pression de manière continue.</p> <p>Le Crédit ressentira la pression pendant certaines périodes du cycle du crédit, en conjonction avec d'autres catalyseurs négatifs.</p>
ESG1+	<p>Les facteurs extra-financiers, bien que favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise.</p>	<p>Pas "game changer" pour la performance des Actions et du Crédit.</p>
ESG1-	<p>Les facteurs extra-financiers, bien que peu favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise. L'horizon temporel à très long terme donne à la direction suffisamment de temps pour s'adapter si nécessaire.</p>	<p>Pas "game changer" pour les Actions et le Crédit.</p>

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum Asset Management sont centralisés et instantanément diffusés dans la base de données de connaissances de recherche interne. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille.

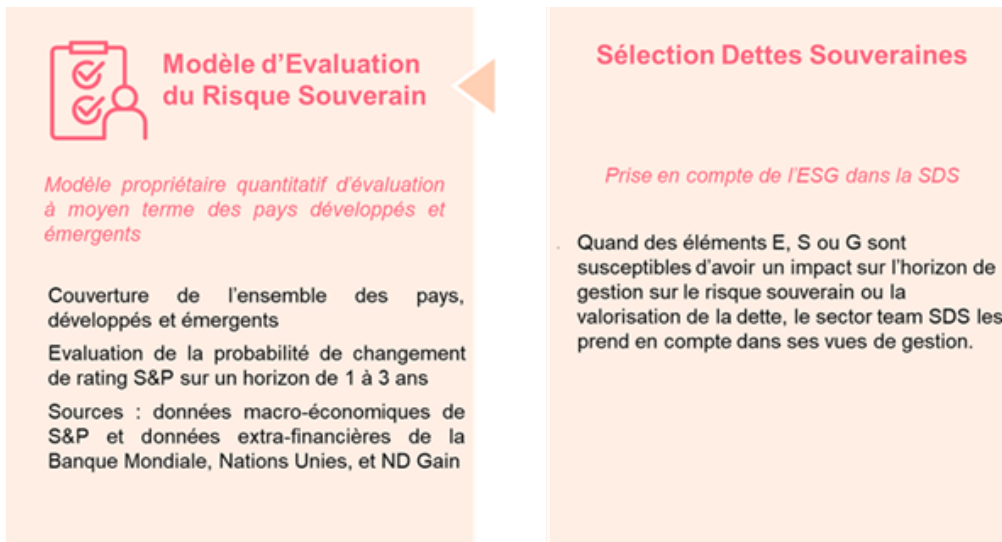
Nos gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses et notamment quand l'émetteur a un score de matérialité ESG de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être un élément clé du score fondamental, ou alors qu'ils sont combinés avec d'autres éléments.



1. Rapport de Gestion

Sur les émetteurs Souverains et quasi-Souverains

Les éléments extra-financiers matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles via l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :



Source : Ostrum Asset Management, 2020

Modèle d'Evaluation du Risque Souverain

Un modèle d'évaluation propriétaire a récemment été développé par notre équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen termes (à horizon un à deux ans, actualisées tous les trois mois si nécessaire).

Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents.

Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation).

Ce modèle innovant de type machine learning est une source d'information complémentaire pour les gérants et est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains, et est ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- Economie : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tel que le solde primaire). Source : Standard & Poor's.
- Eléments extra-financiers : variables ESG tel que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO₂, etc. Sources : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement.



1. Rapport de Gestion

Sélection Dette Souveraine (SDS) Sector Team

Nos experts de l'investissement souverains ont une conscience historique des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone Euro.

L'équipe SDS produit des vues bottom-up sur la valeur relative des obligations gouvernementales pour chaque pays de la zone Euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macro-économiques et réglementaires, et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain est un input des vues fondamentales sur l'émetteur souverain.

Les éléments extra financiers sont revus dans la perspective de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

III. Vote & Engagement

L'Engagement

Ostrum Asset Management a décidé de faire de l'engagement un de ses thèmes prioritaires d'action. En effet, l'intégration des critères ESG ne cesse d'enrichir notre dialogue avec les entreprises et nous permet aujourd'hui d'avoir une connaissance beaucoup plus profonde des entreprises dans lesquelles nous investissons et également d'améliorer leurs pratiques ESG.

Ostrum Asset Management a souhaité, à partir de 2021, identifier les thèmes et axes pour lesquels il nous semble essentiel d'attirer l'attention des entreprises quant à leur importance dans notre évaluation de leur politique RSE.

Les thématiques d'engagement sont donc identifiées au niveau de la société de gestion.

Certaines seront privilégiées par les équipes de gestion Fixed Income et portées par les analystes crédit, d'autres par l'équipe de gestion Actions.

Certaines thématiques ne feront pas l'objet d'un engagement spécifique par les équipes de gestion. En effet, certaines de ces thématiques sont considérées comme mainstream et font partie du dialogue permanent et / ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour engager avec les entreprises. Ces thématiques peuvent être néanmoins majeures dans notre évaluation de la politique RSE des entreprises. Elles seront donc particulièrement surveillées à travers notre politique de suivi des controverses. Ostrum Asset Management veillera à ce qu'un émetteur faisant l'objet d'une controverse soit tout particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.



1. Rapport de Gestion

Les thématiques d'engagement que nous avons identifiées sont les suivantes :



Source : Ostrum Asset Management, 2021

Ces axes d'engagement permettent de contribuer aux objectifs de développement durable.

Le détail du lien avec les ODD ainsi que la déclinaison aux gestions Actions et Fixed income et les engagements collaboratifs sont décrits dans notre politique d'engagement.

L'exercice des droits de vote des actionnaires

Dans la lignée de l'engagement, Ostrum Asset Management encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à notre politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales. Motivé par la volonté d'améliorer la transparence de ses actions en tant qu'actionnaire, Ostrum Asset Management a développé une plateforme regroupant l'ensemble de ses votes par entreprise et par fonds.

Dans la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Une partie des axes identifiés dans la politique figurent ainsi dans la politique de vote.

Ainsi, notre politique de vote ne peut donc réduire les intérêts des actionnaires à des considérations uniquement financières.

Nous sommes convaincus que l'entreprise créera de la valeur sur le long terme si elle respecte l'intérêt de l'ensemble de ses parties prenantes et de l'environnement.



1. Rapport de Gestion

En 2022, Ostrum Asset Management a amendé sa politique de vote pour se focaliser notamment sur :

- La définition d'un cadre d'analyse de la stratégie climat des entreprises. Ce canevas doit notamment permettre de juger plus objectivement, quelles que soient les particularités de l'entreprise, les résolutions liées au climat proposées par les conseils d'administrations comme les actionnaires ;
- La mise en place du principe « 1 action, 1 voix ». Malgré l'intérêt que représentent des mesures de soutien d'un actionnariat de long terme, déroger au principe d'égalité de traitement des actionnaires peut défavoriser l'intérêt des actionnaires minoritaires.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

Toutefois, les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prenant pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, son alignement sur ce règlement n'est donc pas calculé.

Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2020/852 ne s'applique pas aux investissements sous-jacents de ce produit financier.



1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat



Obligations

REPORTING HEBDOMADAIRE 31/03/2022

Ostrum SRI EURO Bonds 1-3 I (EUR)

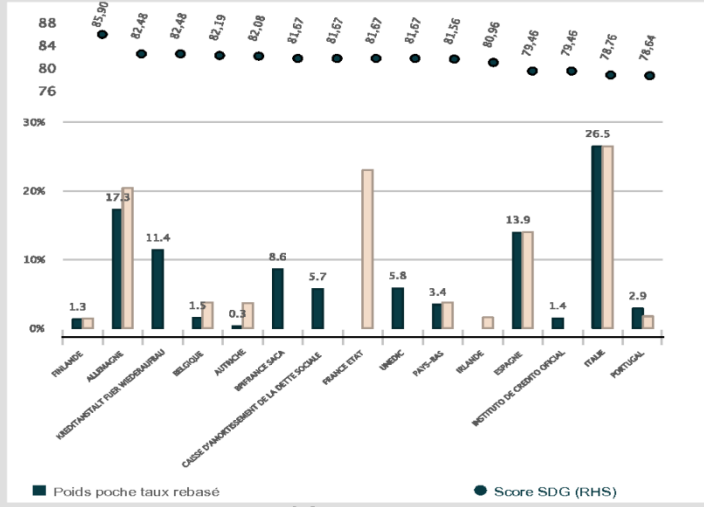
■ NOTE SDG INDEX

	Note SDG Index Portefeuille	Note SDG Index Indice
Score Global	80,8	80,8
Taux de couverture	100%	100%

■ Score SDG Index

SDG Index pour les émetteurs Souverains et Assimilés :

Il s'agit d'un score numérique entre 0 et 100, la meilleure note étant 100. Le SDG Index suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.





1. Rapport de Gestion



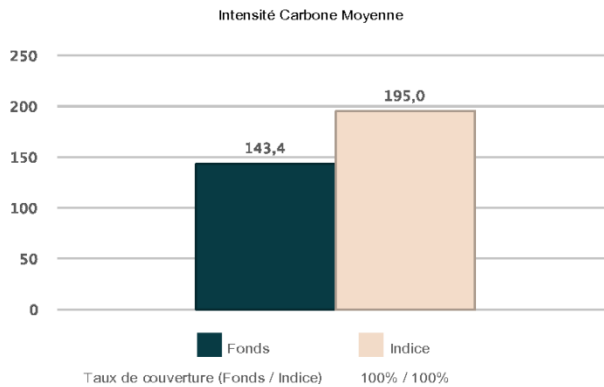
Obligations

REPORTING HEBDOMADAIRE 31/03/2022

Ostrum SRI EURO Bonds 1-3 I (EUR)

REPORTING EXTRA-FINANCIER - INTENSITÉ CARBONE SOUVERAIN⁽¹⁾

■ INTENSITÉ CARBONE DE LA PART SOUVERAINS DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE SUR LES SOUVERAINS EST EXPRIMÉE EN TONNES DE CO₂ / MILLION DE DOLLARS DE PIB RÉALISÉ



Indice: 100,00% FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BOND 1-3Y 16h€

Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

■ PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE MOYENNE DU PORTEFEUILLE⁽²⁾

Pays (3)	Contribution à l'intensité Carbone du ptf (%) ⁽⁴⁾	Intensité Carbone (tCO ₂ / millions de dollars de PIB réalisé)	Emissions Carbone (tCO ₂) ⁽⁵⁾
ITALIE	26%	194	389
ALLEMAGNE	17%	218	840
ESPAGNE	14%	226	315
PAYS-BAS	3%	215	195
PORTUGAL	3%	327	78
BELGIQUE	1%	209	111
FINLANDE	1%	224	60
AUTRICHE	0%	181	80

Source: Trucost

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EElO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbonées. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que précisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par les émetteurs du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf>

1. L'intensité Carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 million de dollars de PIB réalisé.

Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte les émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) d'un pays, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, telles que rapportées par le PRIMAP.

Intensité carbone d'un pays (tonnes de CO₂ / Millions de dollars de PIB) = (Emissions Carbone) / Millions de dollars de PIB

2. L'intensité carbone moyenne du portefeuille est la somme des intensités carbonées des pays pondérée par les poids du portefeuille.

3. Le calcul de l'intensité carbone moyenne du portefeuille prend uniquement en compte les titres d'émetteurs souverains détenus dans nos fonds internes.

4. Représente la contribution en % du pays dans l'intensité carbone moyenne du portefeuille.

5. Représente le nombre de millions de tonnes équivalent CO₂ émis par le pays pour la part de dette détenue dans le portefeuille. Emissions Carbone: Emissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) d'un pays, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, telles que rapportées par le PRIMAP

PRIMAP est une base de données combinant plusieurs ensembles de données sur les émissions carbone des souverains, publiés pour créer un ensemble complet de trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre pour une majorité de pays membres ou non de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) à partir de 1850. Ces données représentent les principales catégories en matière de Gaz à effet de serre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de 2006 (CO₂, CH₄, N₂O...) Plus d'information ici : <http://doi.org/10.5880/PIK.2016.003> Trucost est un fournisseur de données.

Source : Natixis Investment Managers Internationale sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

Pour plus d'informations concernant les enjeux de la Loi Energie Climat, veuillez consulter le dernier rapport d'Ostrum AM disponible sur le site internet d'Ostrum AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation⁵ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

⁵ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération d'OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'OSTRUM AM.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'OSTRUM AM, en lien avec la Direction des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale d'OSTRUM AM, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'OSTRUM AM.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques d'OSTRUM AM ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des contrôles permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des risques. Cette dernière est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration d'OSTRUM AM, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM.

Le Comité des rémunérations d'OSTRUM AM est établi et agit en conformité avec la réglementation⁶ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

⁶ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La Direction générale de NATIXIS IM soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants⁷.

En amont de la revue finale mentionnée ci-dessus qui a lieu lorsque les résultats financiers sont stabilisés, un premier cadrage de l'enveloppe des rémunérations variables est soumis au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM au quatrième trimestre de l'année, avant d'être présenté, sous un format synthétique, à la Direction générale de NATIXIS qui le remonte ensuite à son Comité des rémunérations.

La rémunération du Directeur général d'OSTRUM AM est proposée par la Direction générale de NATIXIS IM, puis présentée au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM et enfin à celui de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité d'OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM puis à celui de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. OSTRUM AM se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

⁷ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021* : 27 733 105 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 11 118 480 €

Effectifs concernés : 371

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 15 535 445 € dont,

- Cadres supérieurs : 3 580 500 €

- Membres du personnel : 11 954 945 €

Effectifs concernés : 78



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes

OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 1er août 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE





5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 162 282,93	41 698 959,10
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	35 091 495,74	41 698 959,10
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	35 091 495,74	41 698 959,10
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	44 222,19	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	44 222,19	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	26 565,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	26 565,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	10 312,94	14 397,41
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 312,94	14 397,41
COMPTES FINANCIERS	85 530,17	184 489,08
Liquidités	85 530,17	184 489,08
TOTAL DE L'ACTIF	35 258 126,04	41 897 845,59



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 895 709,91	42 176 708,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	60,49	88,63
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 456 935,09	-1 482 746,52
Résultat de l'exercice (a,b)	781 593,71	1 179 059,29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	35 220 429,02	41 873 110,23
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	26 565,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	26 565,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	26 565,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	11 131,52	24 734,87
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 131,52	24 734,87
COMPTES FINANCIERS	0,50	0,49
Concours bancaires courants	0,50	0,49
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	35 258 126,04	41 897 845,59

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0622	2 325 435,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	4,46
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	911 830,43	1 578 424,66
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	911 830,43	1 578 429,12
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	793,15	571,80
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	793,15	571,80
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	911 037,28	1 577 857,32
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	115 274,85	231 475,71
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	795 762,43	1 346 381,61
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-14 168,72	-167 322,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	781 593,71	1 179 059,29



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.



5. Comptes de l'exercice

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013381050 - OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR0010655431 - OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 MC : Taux de frais maximum de 0.20% TTC.

FR0010657387 - OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 R : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR0010208421 - OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 I : Taux de frais maximum de 0.40% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement depuis le 10 octobre 2016. Cette information est mise à la disposition des porteurs dans le prospectus du fonds, disponible au siège de la société de gestion, ainsi que sur son site internet.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 MC	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 R	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD	Distribution	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	41 873 110,23	36 562 639,17
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 488 842,35	31 248 432,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 424 874,22	-25 756 246,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 579,04	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 497 877,19	-1 628 031,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 310,00	75,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-12 230,00	-675,00
Frais de transactions	-9 870,52	-10 391,25
Différences de change	-0,01	-0,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-29 068,18	145 838,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-965 609,17	-936 540,99
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	936 540,99	1 082 379,16
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	26 565,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	26 565,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-34 771,19	-34 911,54
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	795 762,43	1 346 381,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-48,72 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	35 220 429,02	41 873 110,23

(*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 € et résultat fusion OSTRUM PREMIERE MT pour 1,28 €.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35 091 495,74	99,63
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	35 091 495,74	99,63
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	2 325 435,00	6,60
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 325 435,00	6,60
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	35 091 495,74	99,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 530,17	0,24
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 325 435,00	6,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 206 826,88	3,43	33 884 668,86	96,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	85 530,17	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	2 325 435,00	6,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	217,74
	Dépôts de garantie en espèces	10 095,20
TOTAL DES CRÉANCES		10 312,94
DETTES		
	Frais de gestion fixe	11 131,52
TOTAL DES DETTES		11 131,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-818,58

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 718,0615	5 552 614,14
Parts rachetées durant l'exercice	-1 870,7476	-6 046 359,75
Solde net des souscriptions/rachats	-152,6861	-493 745,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 244,2366	
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 MC		
Parts souscrites durant l'exercice	153,0000	350 499,57
Parts rachetées durant l'exercice	-211,0000	-478 731,58
Solde net des souscriptions/rachats	-58,0000	-128 232,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	500,0000	
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 R		
Parts souscrites durant l'exercice	5 279,5074	585 723,97
Parts rachetées durant l'exercice	-52 584,1733	-5 835 614,49
Solde net des souscriptions/rachats	-47 304,6659	-5 249 890,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	90 350,0140	
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD		
Parts souscrites durant l'exercice	0,0500	4,67
Parts rachetées durant l'exercice	-682,2881	-64 168,40
Solde net des souscriptions/rachats	-682,2381	-64 163,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 013,0017	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 MC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
Parts OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	45 858,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 MC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 993,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	59 862,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 559,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			44 222,19
Instruments financiers à terme	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	44 222,19
Total des titres du groupe			44 222,19



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	60,49	88,63
Résultat	781 593,71	1 179 059,29
Total	781 654,20	1 179 147,92

	31/03/2022	31/03/2021
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	535 036,56	695 571,35
Total	535 036,56	695 571,35

	31/03/2022	31/03/2021
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 MC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	26 152,98	39 665,28
Total	26 152,98	39 665,28

	31/03/2022	31/03/2021
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	196 489,35	408 513,98
Total	196 489,35	408 513,98



5. Comptes de l'exercice

	31/03/2022	31/03/2021
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD		
Affectation		
Distribution	23 943,92	35 333,72
Report à nouveau de l'exercice	31,39	63,59
Capitalisation	0,00	0,00
Total	23 975,31	35 397,31
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	13 013,0017	13 695,2398
Distribution unitaire	1,84	2,58
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 456 935,09	-1 482 746,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 456 935,09	-1 482 746,52

	31/03/2022	31/03/2021
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-952 916,27	-847 605,56
Total	-952 916,27	-847 605,56

	31/03/2022	31/03/2021
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 MC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-46 593,04	-45 251,30
Total	-46 593,04	-45 251,30

	31/03/2022	31/03/2021
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-407 944,30	-542 799,44
Total	-407 944,30	-542 799,44



5. Comptes de l'exercice

	31/03/2022	31/03/2021
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-49 481,48	-47 090,22
Total	-49 481,48	-47 090,22



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	89 607 245,42	60 987 194,18	36 562 639,17	41 873 110,23	35 220 429,02
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 I en EUR					
Actif net	72 336 299,84	43 282 478,97	22 085 316,42	23 955 927,89	23 053 140,82
Nombre de titres	21 980,6403	13 277,0355	6 834,2040	7 396,9227	7 244,2366
Valeur liquidative unitaire	3 290,90	3 259,95	3 231,58	3 238,63	3 182,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-189,98	-140,97	-117,20	-114,58	-131,54
Capitalisation unitaire sur résultat	103,94	96,07	81,88	94,03	73,85
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 MC en EUR					
Actif net	2 320,60	2 299,54	2 284,48	1 280 179,16	1 127 143,15
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000	558,0000	500,0000
Valeur liquidative unitaire	2 320,60	2 299,54	2 284,48	2 294,22	2 254,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-133,88	-99,32	-82,71	-81,09	-93,18
Capitalisation unitaire sur résultat	73,40	68,44	63,15	71,08	52,30
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 R en EUR					
Actif net	5 530 501,94	15 999 883,00	12 946 224,87	15 319 888,29	9 847 392,54
Nombre de titres	48 538,9603	142 101,4935	116 285,0837	137 654,6799	90 350,0140
Valeur liquidative unitaire	113,93	112,59	111,33	111,29	108,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,58	-4,87	-4,04	-3,94	-4,51
Capitalisation unitaire sur résultat	3,36	3,04	2,55	2,96	2,17



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD en EUR					
Actif net	0,00	1 702 532,67	1 528 813,40	1 317 114,89	1 192 752,51
Nombre de titres	0,00	17 028,2803	15 527,9337	13 695,2398	13 013,0017
Valeur liquidative unitaire	0,00	99,98	98,45	96,17	91,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,37	-3,58	-3,43	-3,80
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,42	2,26	2,58	1,84
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2% 15/08/2023	EUR	3 300 000	3 450 751,69	9,79
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0.0% 15-03-24	EUR	2 600 000	2 603 822,00	7,39
KFW 0.0% 02-04-24 EMTN	EUR	1 000 000	996 880,00	2,83
KFW 0.05% 30-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 993 566,58	5,66
KREDITANSTALT WIEDER KFW ZCP 15-09-23	EUR	1 000 000	1 001 420,00	2,85
TOTAL ALLEMAGNE			10 046 440,27	28,52
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 1.75% 20-10-23	EUR	100 000	103 822,89	0,29
TOTAL AUTRICHE			103 822,89	0,29
BELGIQUE				
BGB 2 1/4 06/22/23	EUR	500 000	524 790,07	1,49
TOTAL BELGIQUE			524 790,07	1,49
ESPAGNE				
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.2% 31-01-24	EUR	500 000	500 397,60	1,43
SPGB 3.8 04/30/24	EUR	2 300 000	2 553 283,25	7,25
SPGB 4.4% 10/31/23	EUR	2 150 000	2 340 178,10	6,64
TOTAL ESPAGNE			5 393 858,95	15,32
FINLANDE				
FINNISH GOVERNMENT 1.5% 15/04/2023	EUR	240 000	248 358,71	0,71
RFGB 0 09/15/24	EUR	210 000	209 372,10	0,59
TOTAL FINLANDE			457 730,81	1,30
FRANCE				
BPIFRANCE FINANCEMENT 0.125% 25-11-23	EUR	2 000 000	2 000 750,41	5,68
BPIFRANCE FINANCEMENT 0.25% 14-02-23	EUR	1 000 000	1 004 425,62	2,85
CADES 0.125% 25-10-23 EMTN	EUR	2 000 000	2 002 702,74	5,69
UNEDIC 2.25% 04/23	EUR	1 000 000	1 046 628,36	2,97
UNIO NAT 0.25% 24-11-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 027,26	2,85
TOTAL FRANCE			7 057 534,39	20,04
ITALIE				
BUONI 3.75% 01/09/2024	EUR	4 000 000	4 317 658,70	12,26
ITAL BUON POL 0.95% 15-03-23	EUR	200 000	202 401,26	0,57
ITALIE 2.5% 01-12-24	EUR	250 000	264 096,62	0,75
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 15-11-24	EUR	4 300 000	4 402 975,26	12,50
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.85% 15-05-24	EUR	100 000	103 563,47	0,30
TOTAL ITALIE			9 290 695,31	26,38
PAYS-BAS				
NETHER 2 07/15/24	EUR	450 000	476 685,43	1,35
PAYS BAS 1.75% 07/23	EUR	700 000	727 887,71	2,07
TOTAL PAYS-BAS			1 204 573,14	3,42



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
PORTUGAL 4.95% 25/10/23	-	--	1 012 049,91	2,87
TOTAL PORTUGAL			1 012 049,91	2,87
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			35 091 495,74	99,63
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			35 091 495,74	99,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	0,3845	44 222,19	0,13
TOTAL FRANCE			44 222,19	0,13
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			44 222,19	0,13
TOTAL Organismes de placement collectif			44 222,19	0,13
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0622	EUR	-21	26 565,00	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			26 565,00	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes			26 565,00	0,07
TOTAL Instrument financier à terme			26 565,00	0,07
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-26 565	-26 565,00	-0,07
TOTAL Appel de marge			-26 565,00	-0,07
Créances			10 312,94	0,03
Dettes			-11 131,52	-0,03
Comptes financiers			85 529,67	0,24
Actif net			35 220 429,02	100,00



5. Comptes de l'exercice

■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SOUVERAINS EURO 1-3 RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	23 943,92	EUR	1,84	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	23 943,92	EUR	1,84	EUR



im.natixis.com

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38